



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2021, le conseil a, en vertu des dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, établi le calendrier de ses séances ordinaires pour 2022. Ces séances se tiendront à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, le **lundi** (à l'exception de la séance du mercredi 7 septembre) et débiteront à **19 h** :

10 janvier	7 février	7 mars
4 avril	2 mai	6 juin
4 juillet	15 août	7 septembre *
3 octobre	7 novembre	5 décembre

*En raison de la Fête du travail et du Festival Western, cette séance aura lieu exceptionnellement le mercredi 7 septembre.

Fait, donné et signé à Saint-Tite,
le 8 décembre 2021.

Me Julie Marchand,
Greffière